

Objet: Projet de règlement grand-ducal

- 1. modifiant le règlement grand-ducal modifié du 10 août 2005 relatif au fonctionnement du lycée-pilote, et**
- 2. abrogeant le règlement grand-ducal du 27 août 2012 portant sur les classes de la division supérieure de l'enseignement secondaire dans le cycle de formation du lycée Ermesinde. (5131JLI)**

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
(3 juillet 2018)*

AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Le projet de règlement grand-ducal sous avis a pour objet d'apporter les précisions annoncées dans le projet de loi portant modification de la loi modifiée du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote, notamment concernant la tâche des employés en charge des unités d'entreprise et les critères d'évaluation au cycle de formation. La Chambre de Commerce renvoie pour le surplus à l'exposé des motifs du projet de règlement grand-ducal sous avis quant à ce point.

Le projet de règlement grand-ducal abroge par ailleurs le règlement grand-ducal du 27 août 2012 portant sur les classes de la division supérieure de l'enseignement secondaire dans le cycle de formation du lycée Ermesinde.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarques spécifiques à formuler quant au projet de règlement grand-ducal sous avis.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

JLI/NMA